

l'année 1965-1966 évoquée dans le rapport. Or, monsieur le président, cette année-là nous accédions à 70 p. 100 des demandes de fonds pour la recherche, alors qu'aujourd'hui nous satisfaisons à moins de 70 p. 100, selon mes renseignements. J'estime donc que le fait de consacrer plus d'argent à la recherche ne change rien au nœud du problème c'est-à-dire que l'aide accordée est nettement insuffisante, aux yeux de ceux qui sont le plus en mesure d'en juger.

Le rapport donne quelques précisions, puis ajoute:

Ce qu'il faut au titre des dépenses d'immobilisation pour la recherche médicale au Canada, d'ici à la fin de la présente décennie, représente environ 150 millions de dollars.

Comme la Caisse d'aide à la santé est censée dépenser 500 millions de dollars au cours des 15 prochaines années, il semble qu'on ait mal calculé les besoins en immobilisations pour la recherche médicale et pour l'ensemble des services de santé.

Nous ralentissons aujourd'hui le rythme des versements à la Caisse d'aide à la santé. Le rapport poursuit:

Il faudrait donc doubler l'aide financière accordée à l'heure actuelle au Canada pour la recherche et, d'après une extrapolation détaillée, il faudra, avant la fin de la présente décennie, doubler ce montant pour atteindre un peu plus de 100 millions de dollars par année.

Nous sommes dans l'avant-dernière année de la décennie, et au lieu des 100 millions que le rapport Wood et Gundy recommande, nous donnons au Conseil de recherches médicales 31 millions, environ 30 p. 100 de la somme requise. Je le répète, le rapport a reçu l'approbation des chercheurs et éducateurs réputés dans le domaine de la médecine.

**M. le vice-président (M. Richard):** A l'ordre. Je dois avertir le député que son temps de parole est expiré depuis quelque temps déjà.

**M. Ritchie:** Je voudrais dire quelques mots sur cette question. Je n'ai rien contre la proposition que le Conseil des recherches médicales fasse rapport au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social par l'intermédiaire du Conseil national de recherches. A mon avis, ce domaine est assez spécialisé pour que le Conseil doive être comptable au ministre de la Santé. Je signale que la Direction des aliments et drogues, qui joue un certain rôle en rapport avec l'industrie pharmaceutique, fait déjà partie du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et que, de plus, le ministère est chargé de verser des subventions provenant de la Caisse d'aide à la santé aux institutions d'enseignement médical qui s'occupent activement de recherches.

[M. Orlikow.]

Le ministère s'occupe également de l'allocation de fonds aux hôpitaux et une certaine quantité de recherches est effectuée grâce à ces subventions. Voilà pourquoi, je crois, qu'en général, il est de l'intérêt de la recherche médicale au Canada que le Conseil fasse rapport au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Lorsque les affaires du Conseil de recherches médicales ont été examinées avant Noël, on a constaté qu'une proportion considérable de ces fonds de recherches était affectée à des études exécutées en collaboration avec les universités. Cette allocation des projets de recherches a été faite par des membres de facultés de médecine agissant à titre de membres du Conseil des recherches médicales. Je voudrais vous signaler certaines anomalies et lacunes qui ont surgi à propos de l'allocation de subventions provenant de la Caisse d'aide à la santé.

Le gouvernement de l'époque avait promis il y a trois ans d'affecter sur une certaine période d'années 500 millions de dollars à la construction d'installations pour la recherche médicale. Médecins et enseignants accueillirent cette annonce avec enthousiasme et toutes les écoles de médecine se sont efforcées de planifier ces installations dans le cadre d'un programme de 15 ans. Monsieur le président, la planification requiert un minimum de cinq ans et il faut encore cinq ans pour la mettre à l'essai. Et même au terme de cette période, cinq autres années seraient peut-être nécessaires. Il faudrait donc allouer peut-être 15 ans à la planification d'un complexe médical. De toute évidence, s'il survient quelque contretemps dans l'exécution du programme, il peut en résulter des effets doublement préjudiciables.

En novembre dernier, le gouvernement, soucieux d'économiser, a décidé d'abrégier la période précédant la réévaluation du projet, et il semble aujourd'hui que le programme de subventions à ces complexes médicaux pourrait être remis à l'étude dans deux ans, et que les fonds seraient alors accrus ou réduits. J'exhorte le ministre à s'efforcer de prévoir plus loin dans l'avenir en fixant les montants que recevront ces installations de traitement et d'enseignement. Il règne actuellement beaucoup d'incertitude quant au sort réservé à tous les intéressés dans deux ans.

En ce qui concerne les écoles de médecine, j'apprends de bonne source, soit d'un professeur d'université, qu'elles dépendent environ 10 p. 100 pour la recherche, quoiqu'on estime souhaitable d'y consacrer au-dessus de 30 p. 100 des fonds disponibles. Lorsqu'elles n'ont pas de fonds pour la recherche, les écoles de